

**CONCERNE : projet pilote sur le contrôle du respect des aspects durables et en particulier, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des clauses relatives aux droits de l'homme de la part des fournisseurs de marchés publics fédéraux (2018)**

**Conseils de lecture du tableau :**

Vous trouverez dans le tableau relatif au projet pilote les résultats de l'analyse de 14 fournisseurs des autorités fédérales (contrats assortis d'estimations budgétaires à partir de 100 000 euros et/ou de délais d'exécution de minimum 3 ans). Les noms des fournisseurs y ont été masqués. Le projet pilote avait pour objectif premier de déterminer si les fournisseurs étaient au fait du respect des conventions de l'OIT et des droits de l'homme dans leur chaîne d'approvisionnement.

Le tableau peut être lu comme suit :

- la première ligne mentionne le numéro de l'entreprise, assurant ainsi l'anonymat des organisations ;
- la deuxième ligne indique le secteur d'activité de l'entreprise. Dans la plupart des cas, il s'agissait du secteur textile ou du secteur relatif à la fourniture d'ordinateurs et de périphériques. Les entreprises sont soit des fournisseurs de premier rang (directs) des autorités fédérales, soit de deuxième rang (sous-fournisseurs) des autorités fédérales ;
- la troisième ligne renseigne le pays du siège de l'entreprise.

Les deux premières colonnes énumèrent les différents risques potentiels (au regard de la politique, des actions et des résultats) auxquels la direction de l'entreprise est exposée. S'ils se limitent à la problématique des considérations éthiques (OIT et droits de l'homme) dans le cadre de cet exercice, ils pourraient se voir élargis à la problématique environnementale, par exemple. À cet égard, Ecovadis a demandé des preuves devant corroborer les différents indicateurs. À la lumière de cette documentation, un score « risque zéro » (blanc), « risque faible » (niveau C), « risque modéré » (niveau B) ou « risque élevé » (niveau A) a été évalué. Les résultats des différents risques pour les différents fournisseurs figurent dans le tableau.

Le présent exercice ne se veut pas une amorce à des évaluations de risque chiffrées des entreprises (bien qu'un tel exercice adapté serait réalisable). Dans la pratique, le tableau peut en effet servir à confronter les fournisseurs à leur perception de la responsabilité sociétale dans leur chaîne d'approvisionnement. Dès lors qu'elle s'avèrerait insuffisante à certains égards, l'acheteur pourrait alors demander au fournisseur qu'il apporte des corrections aux risques constatés dans un délai déterminé. Dans le cadre du présent exercice, il pourrait par exemple être demandé à toutes les entreprises d'éliminer leurs risques A ou B dans un délai de quelques mois. Un exercice plus ambitieux tiendrait également compte des risques C. L'approche visant l'élimination de ces risques pourrait être précisée dans un plan d'action correctif. Après la période fixée, une partie indépendante pourrait évaluer les corrections et les proposer à l'acquéreur et au fournisseur.

Les mesures abordées dans le dernier paragraphe n'ont jusqu'à présent (mars 2018) pas encore été mises en œuvre. Elles sont potentiellement source d'inspiration pour de futurs projets pilotes ou pour le lecteur de ce texte.